

COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 20 octobre 2016

Date de convocation : 13/10/2016

L'an deux mil seize, le vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SELOMMES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

Etaient présents : Mmes FOUCHER-MAUPETIT, BRILLARD, GROULT, GUITTON, TONDEREAU, DEFAYOLLE, Mrs BELLANGER, COLLONNIER, LEPAGE, LETANG, DUCHATEAU, LIMOUZIN, THEOPHILE lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient excusées :

Mme LEGUET et MME BALAN qui a donné pouvoir à Mme Le Maire.

Secrétaire de séance : Mme BRILLARD

Approbation du procès-verbal de la dernière séance : Mme Groult demande à ce que des précisions soient apportées concernant la désignation des responsables du terrain multi sport.

Mme le Maire précise que le procès-verbal sera complété et remis à chaque conseiller.

Accueil de Maria Camuset, présente à cette réunion, Rédacteur territorial en remplacement de Chantal Thierry (Grossin) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

### 1) Rapport sur le prix et la qualité du service public

#### **SAEP (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable)**

Le rapport 2015 est joint à la présente note. Mme le Maire rappelle les travaux réalisés sur l'exercice ainsi que les chiffres clefs du rapport.

Une étude patrimoniale est lancée afin d'améliorer le rendement du réseau qui n'est que de 55,8 %.

M. Létang propose la programmation d'une visite du château d'eau. L'idée est retenue.

#### **Service assainissement**

Le rapport établi avec les services de l'Observatoire des services d'eau et d'assainissement n'étant pas achevé, Mme le Maire indique qu'il sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Arrivée de M. Pascal Duchâteau à 19h27.

### 2) Agenda accessibilité – Programme de travaux accessibilité

La loi Handicap n°2005-102 du 11 Février 2005, imposait l'obligation de mettre en accessibilité tous les Établissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP) avant le 1er janvier 2015.

Compte tenu du patrimoine conséquent de la commune et des difficultés liées à l'évaluation des travaux restant à entreprendre, une demande de proroger le délai de dépôt de l'Ad'AP pour 6 mois a été déposée et accordée. Le délai de cette décision expirait le 26 mars 2016.

Il est précisé que l'Agenda (Ad'AP) est un engagement permettant de procéder aux travaux de mise aux normes d'accessibilité dans un délai déterminé et limité avec un engagement de programmation budgétaire sincère pour le réaliser.

Un diagnostic sur l'ensemble des bâtiments communaux a été réalisé par la SOCOTEC en juin dernier.

M. Philippe BELLANGER présente le calendrier prévisionnel et rappelle que sont concernés 10 établissements recevant du public.

Il précise que certains travaux peuvent être réalisés par les agents de la ville afin d'en diminuer le coût et le délai.

Il est proposé que :

- les travaux concernant les 2 écoles, l'église, les sanitaires du plan d'eau, le salon de coiffure, la salle de musique et du vieux château soient réalisés sur 3 ans (2017-2019)

- les travaux concernant la mairie, le foyer rural et les vestiaires du football seraient programmés sur 9 ans (2017-2023).

Le Maire précise que l'agenda porte sur 3 périodes de 3 ans étant donné que le dossier concernant la mairie donnera lieu à un programme particulier de réaménagement global.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet agenda prévisionnel et autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

### **3) Étude réaménagement de la Mairie**

Mme le Maire fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 19 octobre en présence des adjoints, du CAUE (Comité d'Aménagement d'Urbanisme et de l'Environnement) et du Pays Vendômois.

Mme le Maire rappelle que ce projet de réaménagement a déjà été discuté et acté lors des dernières réunions de conseil municipal et qu'il reste à être affiné.

Madame le Maire propose la création d'une commission spécialement dédiée à ce projet. Commission sous la responsabilité de Joseph Limouzin.

Noms des conseillers municipaux volontaires (nombre non limité) :

Mme le Maire, Mmes Groult, Brillard, Guitton, Tondereau et Mrs Collonnier, Bellanger, Duchâteau

Mme le Maire rappelle que plusieurs subventions peuvent être demandées pour la réalisation de ce projet dont la Dotation de Solidarité Rurale pour laquelle le dossier doit être déposé avant le 15 novembre prochain.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter la DSR et signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

### **4) Travaux de raccordement au réseau collectif : participation financière pour la part « Travaux sur le domaine public »**

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal de la demande présentée par M. Martinez (au 14 Clos Roux) relative à une demande de second raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Ce dernier réalise des travaux d'agrandissement de son habitation.

Il est rappelé que le conseil municipal a instauré par délibération du 31 mai 2012 modifiée par délibération du 20 septembre 2012, la participation pour l'assainissement collectif (ou PAC) correspondant au droit de raccordement au réseau du tout à l'égout. Le montant de cette participation a été fixé à 3000 €.

Concernant la demande de raccordement supplémentaire présentée, des travaux sur le domaine public doivent être réalisés par la collectivité.

Considérant que l'exécution des raccordements aux réseaux d'assainissement collectif doit relever de la compétence et de la responsabilité de la Municipalité afin d'uniformiser et de sécuriser ces ouvrages et de prévenir toute malfaçon,

Après discussion le Conseil municipal décide :

- par 11 voix pour et 3 abstentions, que s'agissant d'une demande de raccordement supplémentaire par un particulier déjà redevable de la redevance assainissement, la totalité des travaux sera supportée par le demandeur.

- à l'unanimité, que s'agissant d'une première demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif les travaux sur voie publique jusqu'à la limite de propriété du demandeur seraient pris en charge comme suit :

=> pour des travaux inférieurs ou égaux à 10 000 € HT : 50 % à la charge du demandeur et 50% à la charge de la commune.

=> pour des travaux supérieurs à 10 000 € HT : prise en charge par la commune à hauteur de 5 000 €, le restant à la charge du demandeur.

- Précise qu'à compter de ce jour, la mise en recouvrement de ces remboursements interviendra à l'achèvement de l'exécution des travaux.

### **5) Budget communal – décision modificative**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative présentée aux comptes 21 ainsi que le non rattachement des charges et produits au budget assainissement.

## Décisions du Maire

Madame le Maire donne connaissance de la décision prise suivante :

décision du 20 septembre 2016 portant renonciation du droit de préemption (vente de l'immeuble cadastré section G 43 appartenant à Mr et Mme COMPTE, rue du Tertre)

## Informations sur la mise en place du nouvel EPCI

L'ensemble du conseil municipal a, à sa disposition, une carte des 4 EPCI actuels et des 66 communes concernées et un tableau récapitulatif des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération selon la loi Not'Re

Le groupe de convergence (5 conseillers communautaires par EPCI) n'existe plus et est remplacé par un congrès des 66 maires.

La dernière réunion a eu lieu le 6 octobre à la médiathèque de Selommès et les 7 groupes de travail ont présenté l'avancement des travaux (7 fichiers envoyés par Mail à l'ensemble du C.M).

Suite à la Loi de finances, on ne saura qu'après le 3 novembre (date du prochain congrès de Maires à Savigny sur Braye) s'il vaut mieux faire une communauté de communes ou une communauté d'agglomération (2 compétences varient entre les deux : transport et politique de la Ville).

Chaque conseil municipal devra délibérer de nouveau et avant le 15 décembre 2016. Le préfet valide la future EPCI entre le 15 et le 31 décembre 2016.

Il prend alors naissance le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A ce jour, 7 groupes de travail des maires et des directeurs de com com ont été formés et de nombreuses réunions ont lieu. Ces groupes de travail ont pour intitulé : relations humaines, finances, gouvernance et pôles de proximité, tarifs, transports, tourisme et communication.

Une intervention de Laurent Pinéda DGS du Vendômois Rural aura lieu sur ce sujet au mois de Novembre.

## Compte rendu des commissions

**Commission Jeunesse :** Marie Jo Groult informe qu'une animation gratuite à destination des enfants est proposée le 26 octobre à partir de 14h00 dans le terrain multi sport.

**Commission Environnement et cadre de vie :** Isabelle Brillard remercie l'excellent travail fait lors de la réalisation d'un massif pour l'inauguration de la plaque des AFN.

Journées européennes du patrimoine les 17 et 18 septembre en partenariat avec l'association Selommès au Fil du temps et la médiathèque Beauce et Gâtine, sur le thème de la citoyenneté.

Isabelle Brillard demande confirme l'achat de jeux extérieurs au plan d'eau et à la médiathèque ainsi que de deux arbres lumineux

**Commission Gestion du Cimetière :** Isabelle Brillard indique que les travaux de restauration sont terminés. Elle précise qu'un grand nombre de Selommois se dit satisfait.

Inauguration de la plaque du carré militaire : le coût des travaux a été financé à hauteur de 50% par la commune et à hauteur de 50% par le souvenir français.

## **Commission Fêtes et Cérémonies :**

\* Cérémonie du 11 novembre : vin d'honneur sous le préau de l'école offert par la municipalité sera servi

\* Le Téléthon du samedi 3 décembre aura lieu à SELOMMES en partenariat avec les communes de VILLEMARDY et PERIGNY : les bénévoles peuvent se faire connaître auprès de Christine MATHON-PATRY, responsable de l'organisation. Une réunion aura lieu le 28 novembre au foyer communal pour finaliser l'organisation.

\* Cérémonie des AFN le lundi 5 décembre : vin d'honneur au Foyer Communal offert par la municipalité.

\* Repas du Conseil Municipal et du personnel Communal le vendredi 20 janvier 2017. Le repas est offert au personnel mais chaque membre du conseil municipal règle son repas.

**Informations générales sur entretien (suite réunion avec USS) et autres :** Philippe Bellanger fait état de l'ensemble des travaux à réaliser sur le territoire : élagages, déblaiements...etc des devis seront établis.

**Commission Vie scolaire :**

Étienne Lepage donne compte rendu du conseil d'école du 18 octobre et rappelle les effectifs sur les trois prochaines années.

**Commission Travaux et Bâtiments communaux :**

Joseph Limouzin évoque la rénovation de la maison « Berruer » et sollicite une réflexion lors du prochain conseil municipal sur son devenir (location ou vente ou location-vente)

Point sur la vente maison la maison « Vauzelle » : une deuxième visite d'un éventuel acheteur est programmée

Garderie : les travaux sont terminés et sont conformes à la demande

« Satéma » : les travaux auront lieu début novembre et il est prévu l'arrivée du loueur fin d'année.

**Questions diverses****Agenda :**

- \* Samedi 22 octobre : Assemblée Générale Association les Piquées du Patchwork 10h30 à la médiathèque
- \* Mercredi 26 octobre Animation jeunesse
- \* Mercredi 2 novembre toute la journée : préparation PLUI groupement de 5 communes
- \* Mercredi 9 Novembre : séance de dédicace avec l'auteur du livre "Histoire de Selommès" à la médiathèque
- \* Armistice du 11 Novembre

La séance est levée à 22 h 40

Vu par Nous, Maire de la Commune de SELOMMÈS pour être affichée le vingt sept octobre deux mil seize, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

Le Maire,  
Claire FOUCHER-MAUPETIT

Date d'affichage : .....

Paru sur le site de la commune : .....